



Assemblée générale

Distr. générale
29 décembre 2010
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Points 15, 18, 20, 24, 25, 33, 42, 70 et 74 de l'ordre du jour

Culture de paix

Questions de politique macroéconomique

Développement durable

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Prévention des conflits armés

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport de la Cour internationale de Justice

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 22 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, la note verbale de protestation MRE/DM/1105/12/10 adressée au Ministère des relations extérieures et du culte de la République du Costa Rica par la République du Nicaragua (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente note en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 18, 20, 24, 25, 33, 42, 70 et 74 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Danilo Rosales Díaz



**Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2010
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ministère des affaires extérieures de la République du Nicaragua

Le 21 décembre 2010
MRE/DM/1105/12/10

Le Ministère des affaires extérieures de la République du Nicaragua présente ses compliments au Ministère des relations extérieures et du culte de la République du Costa Rica, et s'élève avec la plus grande fermeté contre les graves événements décrits ci-après.

Des unités terrestres des forces navales nicaraguayennes, qui effectuaient des patrouilles dans le cadre de missions liées à l'exercice de la souveraineté nationale ainsi que d'activités de surveillance et de lutte contre le trafic de drogues, ont identifié à 10 h 30 du matin, le 21 décembre 2010, deux (2) navires battant pavillon costaricain qui naviguaient du nord vers le sud en faisant incursion dans les eaux territoriales nicaraguayennes à deux (2) milles nautiques au nord-est de Punta Castilla, dans le secteur de San Juan de Nicaragua.

Face à cette situation, deux (2) unités terrestres des forces navales nicaraguayennes ont engagé des manœuvres en vue d'intercepter ces navires, lesquels ont immédiatement changé de cap pour repartir vers leurs eaux territoriales. En outre, dans le même temps, deux (2) autres navires costaricains ont été observés dans la zone, portant leur total à quatre.

Le même jour, à 14 h 30, des éléments du détachement militaire sud, stationnés au poste frontière El Delta (Rio San Juan), ont observé un (1) aéronef de type CESSNA en provenance du secteur de Rio Colorado (Costa Rica), et se dirigeant vers El Delta, lequel violait l'espace aérien nicaraguayen en survolant ledit poste frontière pour repartir en direction du territoire costaricain.

Ces deux faits constituent des provocations qui ne contribuent ni à l'établissement d'un dialogue franc et ouvert, ni à la compréhension prônée par le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, c'est pourquoi le Ministère des relations extérieures du Nicaragua exige du Gouvernement de la République du Costa Rica d'éviter que des faits d'une telle nature et d'une telle gravité ne se reproduisent.